

Vous avez des propositions d'emploi ?

Vous souhaitez également découvrir notre établissement ?

**Courriel**

contact@jptimbaud.fr

**Téléphone**

01 48 18 22 13 ou 22 14



**Centre Jean-Pierre TIMBAUD**

(Service Communication)  
60 rue de la République  
93108 MONTREUIL CEDEX  
[www.jptimbaud.fr](http://www.jptimbaud.fr)

**Accès**

**Métro ligne 9** : Porte de Montreuil  
**Métro ligne 1** : Saint-Mandé  
**Tram T3** : arrêt Porte de Montreuil  
**Périphérique Est** : sortie Porte de Montreuil  
**Station Vélib'** en face de l'établissement



Centre **Jean-Pierre Timbaud**

**Entreprises,**  
vous recherchez des personnes  
qualifiées pour un stage ?

**PLANNING 2017**  
DES STAGES EN ENTREPRISE

**Nos stagiaires**  
sont prêts à mettre leurs  
compétences à votre service !

**LA RÉÉDUCATION  
PROFESSIONNELLE**

*Une réponse à la reconversion  
des personnes en situation de handicap*



Le Centre Jean-Pierre Timbaud  
est un établissement de l'Association  
Ambroise Croizat  
[www.aac-siege.org](http://www.aac-siege.org)

## Notre mission

Le Centre Jean-Pierre Timbaud est un centre de Rééducation Professionnelle et sociale (CRP). Sa mission est de permettre aux personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé (RQTH) et licenciées pour inaptitude médicale, de se réinsérer professionnellement et socialement par l'apprentissage d'un nouveau métier compatible avec leur situation de santé.

## Des formations qualifiantes

Depuis 1984, le Centre Jean-Pierre TIMBAUD dispense des formations qualifiantes sanctionnées par un titre professionnel délivré par le Ministère en charge de l'Emploi, dans les secteurs du **Tertiaire administratif** et des **Télécommunications & Industrie**.

Les formations proposées sont de trois niveaux :

- Niveau III (BTS)
- Niveau IV (Baccalauréat ou Brevet de technicien)
- Niveau V (BEP ou CAP)

A l'issue de leur formation, les stagiaires ont acquis des compétences qui répondent aux attentes des entreprises. Le recrutement de ces stagiaires vous permet **de remplir avantagement les obligations légales d'emploi de travailleurs handicapés**.

## Une pédagogie adaptée

Placé au coeur du dispositif de formation, le stagiaire bénéficie d'une pédagogie destinée au public adulte, qui s'appuie sur le projet individuel et la réalité des situations des stagiaires. Ces derniers sont plongés très tôt dans la (re)découverte du monde professionnel et de son environnement : tout est prétexte pour recréer les conditions et les contraintes de l'entreprise.

Nos formations sont dispensées par des formateurs certifiés justifiant d'une expérience professionnelle avérée de 5 ans minimum. Toutes et tous sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur à celui enseigné.

Nos plateaux techniques sont constamment remis à niveau afin d'être en adéquation avec l'environnement professionnel.

## Les périodes de stage en entreprises

Durant la formation, nos stagiaires doivent effectuer des stages en entreprise. En les accueillant pour des périodes allant de **1 à 8 semaines** (stages conventionnés dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005), vous leur permettez de devenir les professionnels que vous recherchez.

Pour rappel, **ces stages sont pris en compte pour le calcul de la contribution versée à l'AGEFIPH**.

## PLANNING 2017 DES STAGES EN ENTREPRISE

(Sous réserve de modifications, n'hésitez pas à nous contacter)

### PÔLE TÉLÉCOMMUNICATIONS & INDUSTRIE

#### Électricien(ne) de Maintenance des Systèmes Automatisés

- 02/01 au 03/02/2017 2<sup>ème</sup> période
- 06/02 au 03/03/2017 1<sup>ère</sup> période
- 23/10 au 24/11/2017 2<sup>ème</sup> période

#### Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise

- 09/05 au 30/06/2017 2<sup>ème</sup> période
- 15/05 au 30/06/2017 1<sup>ère</sup> période

#### Technicien(ne) de Maintenance Industrielle

- fin du second semestre 2017

### PÔLE TERTIAIRE ADMINISTRATIF

#### Technicien(ne) en Comptabilité et Gestion avec Informatique appliquée

- 02/01 au 27/01/2017 1<sup>ère</sup> période
- 06/02 au 31/03/2017 2<sup>ème</sup> période
- 14/04 au 12/05/2017 1<sup>ère</sup> période
- 02/10 au 24/11/2017 2<sup>ème</sup> période

#### Gestionnaire de Paie

- 06/06 au 30/06/2017 1<sup>ère</sup> période
- 04/12/17 au 31/01/18 2<sup>ème</sup> période

#### Secrétaire Assistante - Secrétaire Assistant(e) Médico-Social(e)

- 23/01 au 10/03/2017 2<sup>ème</sup> période

#### Secrétaire Assistante

- 15/05 au 23/06/2017 1<sup>ère</sup> période

#### Employé(e) Administratif(ve) et d'Accueil - Dispositif Aménagé

- 22/05 au 30/06/2017 2<sup>ème</sup> période
- 07/08 au 08/09/2017 1<sup>ère</sup> période

#### Employé(e) Administratif(ve) et d'Accueil

- 27/02 au 31/03/2017 1<sup>ère</sup> période
- 27/02 au 07/04/2017 2<sup>ème</sup> période
- 09/10 au 17/11/2017 2<sup>ème</sup> période



Notre établissement est également habilité à percevoir la **Taxe d'Apprentissage**.